



**FILIÈRE PEINTURE  
ANTICORROSION**



**PEINTURE ANTICORROSION  
FORMATION OBLIGATOIRE  
À L'UTILISATION DES PRODUITS CONTENANT  
DES DIISOCYANATES**



[filiere-peinture-anticorrosion.fr](http://filiere-peinture-anticorrosion.fr)



## > QUOI ?

Les entreprises ont l'obligation de s'assurer que les employés concernés sont formés et certifiés pour la manipulation de **produits contenant des diisocyanates**.

## > QUAND

**À partir du 24 août 2023**, une formation certifiante est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. La formation doit être renouvelée tous les 5 ans.

### > LE CONTEXTE : Mise à jour de l'annexe XVII de REACH

Depuis le 4 août 2020, les autorités européennes ont mis en place cette obligation avec publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

L'objectif de ce nouveau règlement européen est de **renforcer la protection des travailleurs et de garantir l'application des meilleures pratiques dans toute l'UE** en matière de santé et de sécurité.

## > QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

En peinture anticorrosion : Cela s'appliquera par exemple à l'utilisation de certaines peintures de finition polyuréthanes (PU) bi-composantes ayant une concentration totale de diisocyanate monomère supérieure à 0,1 % en poids.

**Depuis le 24 février 2022, les étiquettes des produits concernés portent une mention indicative** et les pictogrammes des risques associés. Ces risques sont également mentionnés dans la Fiche de Données de Sécurité du produit (FDS).

**Selon la fonction exercée et les risques associés, il existe trois niveaux de formation : un tronc commun général, une formation intermédiaire et avancée.**

## > POURQUOI CETTE FORMATION ?

Ces produits nécessitent des précautions d'emploi, particulièrement lors de leur utilisation. Cette obligation de formation vise à renforcer ou à acquérir ces connaissances de sécurité.

## > POUR QUI

**Toute personne utilisant ces produits**, par exemple :

- Personnel de laboratoire R&D
- Opérateur en usine de fabrication
- Peintre industriel (chantier et/ou atelier)
- etc.



**Un applicateur « multifonction »** (brosse, rouleau, pistolet en cabine ou en extérieur) **devra suivre les 3 niveaux de formation.**

# > COMMENT ?

Les entreprises ont l'obligation de former et d'attester de la réussite de leurs employés à cette formation. Des solutions de formation collective ou individuelle sont aujourd'hui disponibles.

## FORMATION COLLECTIVE :



L'entreprise peut former ses salariés en faisant appel à un formateur interne ou externe ayant les connaissances et les compétences suffisantes en sécurité et santé au travail. Le détail des éléments de formation à couvrir est précisé dans la réglementation (article 5").

## FORMATION INDIVIDUELLE :



Une plateforme de formation en ligne est disponible : <https://www.safeusediisocyanates.eu/fr>  
Elle propose des formations et elle délivre des certificats de réussite aux formations.



## 3 OPTIONS SUR LE SITE :

# 1

**Réserver  
une formation  
individuelle  
en ligne :**

Une formation individuelle en ligne est une formation d'auto-apprentissage qui peut être suivie à tout moment et propose un certain nombre de modules selon le type d'activités. Formation individuelle certifiante.

**à 5€ HT par module de formation, et 10 € HT de droit d'accès par facturation.**

# 2

**Inscrire plusieurs  
personnes à une  
formation  
individuelle :**

Vous souhaitez inscrire un groupe de plusieurs personnes à cet auto-apprentissage et payer l'ensemble des coûts pour ces participants. Pour cela, vous pouvez créer un compte administrateur sur la plateforme en y indiquant les participants concernés :

<http://passport.events/administrative/register>

# 3

**Acheter  
des vouchers  
pour vos employés  
ou vos clients :**

Vous souhaitez soutenir vos clients ou permettre à vos collaborateurs d'accéder facilement à des formations. Pour cela, vous pouvez acheter des vouchers, qui seront utilisés individuellement ou pour des groupes de participants :

[www.safeusediisocyanates.eu/images/Voucher/Voucher%20form.pdf](https://www.safeusediisocyanates.eu/images/Voucher/Voucher%20form.pdf)